

# Garantie pour étudiants à temps plein

---

La garantie pour étudiants à temps plein, entre 21 et 25 ans (Québec 26), est fournie sous vos garanties d'assurance-maladie complémentaire et soins dentaires.



Cette garantie est fournie entre le 1er septembre et le 31 août sur réception de la confirmation d'inscription par l'école de l'étudiant. Cette confirmation doit être fournie chaque année. Si vous avez un fils/une fille qui continuera ses études à temps plein en septembre 2008, veuillez fournir la confirmation par fax, ou courrier régulier, aux Services d'Assurance PWI, dès que vous recevrez la confirmation d'inscription.

En fournissant l'information ci-haut avant le 1er septembre, il n'y aura aucune interruption de garantie pour votre fils/fille.

**Les Services d'Assurance PWI** sont des courtiers indépendants en assurance collective, et des administrateurs en tiers. Pour plus d'informations sur les services que nous offrons, communiquez avec nous au 800-265-2178, ou à [info@pwi-insurance.ca](mailto:info@pwi-insurance.ca).